

La vision européenne de Robert Schuman¹

di Sylvain Schirmann

Le message européen de Robert Schuman n'est de loin pas un message figé. Si dans les dernières années de sa vie il est resté fidèle aux orientations et aux motivations qui furent les siennes avec le plan de 1950, il n'empêche que le contexte des années 1950 et le début des années 1960 exercent indéniablement une influence sur ses visions européennes. Cet article s'intéressera à la période 1953 – 1963. Schuman quitte le Quai d'Orsay en 1953. Il fut rappelé au gouvernement français quelques mois en 1955 comme ministre de la Justice, puis élu en 1958 par acclamation président de l'Assemblée parlementaire européenne. Ce fut son dernier poste officiel: il l'abandonna en 1960.

En 1953, dès son retrait du ministère des Affaires étrangères, Schuman se livra d'abord à une justification de la politique européenne qu'il a menée depuis 1949². Il faut à ses yeux lier le plan qui porte son nom aux initiatives qui prirent forme en 1948, comme le Congrès de La Haye ou le démarrage des discussions pour la création d'un Conseil de l'Europe. Ce qui différencie son plan des autres initiatives parallèles, c'est la dimension supranationale qu'il introduit dans un projet européen.

L'Organisation européenne de coopération économique (OECE), tout comme le Conseil de l'Europe baignent dans une atmosphère

¹ On peut se reporter à trois ouvrages:

M.-T. Bitsch, *Robert Schuman. Apôtre de l'Europe 1953 - 1963*, Bruxelles, Peter Lang, Cahiers Robert Schuman 1, 2010; R. Poidevin, *Robert Schuman, homme d'Etat, 1886 – 1963*, Paris, Imprimerie nationale, 1986; F. Roth, *Robert Schuman. Du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Paris, Fayard, 2008.

² Sur ces origines, il faut lire les deux Conférences inaugurales de la chaire Robert Schuman au Collège d'Europe de Bruges, les 22 et 23 octobre 1953. La première, le 22 octobre, porte sur "le choix des idées directrices"; la deuxième, le 23 octobre, s'intitule "La méthode et les délais", «Cahiers de Bruges», décembre 1953, pp. 3 -23.

intergouvernementale. Ces deux organisations sont pour lui davantage une réponse au contexte qu'une réelle naissance du projet européen. L'OECE est une création d'opportunité effectuée dans le cadre du plan Marshall. Elle a favorisé la coopération économique et a abouti à deux succès notoires: l'abolition des quotas et un système de paiement et de compensation monétaire. Ces résultats sont le fruit de la bonne volonté des Etats. Quant au Conseil de l'Europe, Robert Schuman ne lui reconnaît que deux mérites: le premier, c'est d'avoir permis la réintégration de l'Allemagne dans le concert international; le second, c'est la déclaration des droits de l'Homme qui conduisit à la création de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Ces premiers succès enregistrés, Schuman regretta par la suite la stagnation du Conseil et s'interrogea souvent sur la meilleure façon de le relancer. L'instance strasbourgeoise souffrait à ses yeux de deux défauts congénitaux: la nécessaire unanimité requise pour les décisions du Comité des ministres et l'impuissance de l'Assemblée parlementaire, qui fonctionne comme un laboratoire d'idées. «Le Conseil de l'Europe n'est ni une centrale d'énergie, ni un moteur pour les volontés européennes» pour l'ancien titulaire du Quai d'Orsay. Davantage encore, le Conseil de l'Europe et l'OECE sont inspirés d'une «vision anglo-saxonne de l'intégration», une idée qui doit conduire à l'intégration sans obligations et sans principe de majorité. Une telle voie contient en germe les déceptions.

L'intégration européenne ne commence ainsi pour lui qu'avec le plan Schuman. Elle suppose la dimension supranationale, constitue une chance et répond à une nécessité. Schuman expliqua quelque fois par la suite qu'il n'avait qu'une priorité en 1950: dépasser l'antagonisme franco-allemand, surmonter cette ancienne rivalité et cette méfiance systématique entre les deux pays. C'est la raison pour laquelle il a tendu la main à l'Allemagne, accepté sa reconstruction politique et économique. C'est également pour ce motif qu'il souhaita la disparition rapide des mesures prises en 1945 contre l'Allemagne.

Il n'y avait ainsi à ses yeux qu'une seule voie: une coopération entre les deux Etats sur la base de l'égalité et de l'intégration dans une Communauté multilatérale. Il s'agissait dès lors de changer l'esprit des relations franco-allemandes et en même temps de sauver, dans le contexte européen de l'après-guerre, l'Europe occidentale. Seul le processus d'unification peut permettre à l'Europe de rester indépendante dans un monde dominé par des blocs (Schuman ne parla pas seulement du bloc américain ou soviétique, mais dans certaines conférences il évoqua également le bloc du Commonwealth, ou un bloc asiatique autour de la Chine ou de l'Inde).

Cette intégration de l'Europe est également une chance. L'Etat-nation n'est, aux yeux de Schuman, plus en mesure de régler les principaux problèmes

économiques: l'approvisionnement en énergie, la modernisation des infrastructures et de l'équipement, la recherche ou encore le chômage. A plusieurs reprises, il insista sur le fait que «seule une Europe unie peut assurer le bien-être». Un grand marché est toujours plus adapté à vaincre les crises et à garantir le *welfare*, synonyme de paix et de liberté. La construction européenne ramène ainsi de la confiance entre des hommes de plus en plus interdépendants. De ce fait la pensée supranationale n'entre pas en contradiction avec l'intérêt national. Une communauté européenne n'affaiblira, ni n'absorbera la nation. Bien au contraire, «le national s'épanouit dans le supranational»³.

Schuman lui-même avoua avoir mis du temps à se familiariser avec le concept de supranationalité. La communauté qui repose sur des transferts de souveraineté, ne devrait ni se transformer en «Super Etat», ni en Etat fédéral. Les Etats ont vocation à continuer à exister et à conserver de la souveraineté. Le chemin sera long et tendu jusqu'à la réalisation de la «Fédération d'Etats» que Schuman appelle de ses vœux.

Avec cette vision, la supranationalité est une discipline supranationale acceptée par les Etats et réalisée dans le cadre d'institutions communes. Celles-ci ne peuvent fonctionner que s'il y a égalité des droits entre les Etats et que si une clause majoritaire y est introduite. Ce type d'institutions apporte de l'efficacité, protège les petits Etats et favorise la quête du consensus. Incarnation de ce type d'Europe pour Schuman: la Haute Autorité de la CECA. Elle possède du pouvoir, mais il est contrôlé par l'Assemblée, par la Cour de justice et par le Conseil des ministres.

Supranationalité ne signifie pas non plus uniformité. A certaines occasions, Schuman mit en avant l'exemple suisse. Celui-ci prouve qu'il n'y a pas contradiction entre l'unité et la diversité. Il est ainsi essentiel de garantir tout au long du processus les particularités de chaque pays et de veiller au maintien de la pluralité linguistique. Il n'y a pas de culture européenne, mais des affinités entre les cultures des différentes nations. Ces affinités s'expliquent principalement à cause des racines chrétiennes communes. Robert Schuman resta également fidèle à la méthode fonctionnaliste, telle qu'on la retrouve dans la déclaration du 9 mai: «l'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble; elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait». Ce fonctionnalisme devrait permettre de passer de la CECA à une communauté plus globale.

³ Discours à l'occasion du gala annuel du Cercle français de Genève, le 21 mars 1953, texte du discours à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Fonds Schuman, 1/3/3.

En 1953, Robert Schuman reconnut pour la première fois que le projet de Communauté européenne de défense (CED) fut peut-être prématuré. Mais en même temps il insista sur l'utilité d'une telle Communauté: elle favorise la quête de sécurité de la France, permet le réarmement allemand et construit une défense européenne. Elle consolide l'ancrage occidental de l'Allemagne. En 1953 toujours, il se prononça en faveur d'une ratification rapide du traité CED en l'allégeant d'une partie de son dispositif⁴. Après le rejet de la CED, Schuman critiqua fortement les accords de Paris d'octobre 1954. C'est absurde, à ses yeux, d'avoir permis la création d'une armée allemande indépendante: celle-ci n'apporte aucun avantage à l'Europe.

Tout ce qu'il espère du dispositif arrêté à l'automne 1954 dans la capitale française, c'est que «les accords de Paris soient un point de départ» vers la défense européenne. Mais il n'avait pas une grande confiance dans l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Il le fit comprendre avec humour: «l'UEO est pareille au mulet, animal utile certes, mais qui n'a pas de fécondité procréatrice»⁵. Ce n'est donc pas avec cette structure que l'on pourra espérer des progrès en matière de construction d'une Europe communautaire.

Au début de l'année 1955, juste avant son retour au gouvernement, Robert Schuman développa à plusieurs reprises sa vision pour relancer le processus de la construction européenne. Il faut prioritairement sauver la CECA⁶. C'est ensuite aux petits Etats qu'il revient de redynamiser le processus. Les opinions publiques devraient alors exercer une pression sur les Etats. Schuman avait le sentiment que les populations avaient un *a priori* favorable pour la construction européenne et étaient résolument européistes. Il misait beaucoup sur la jeunesse. Elle ne lui semblait pas paralysée par les peurs, le nationalisme et le protectionnisme. Bien au contraire, elle comprenait à ses yeux instinctivement les avantages d'un processus d'intégration européenne⁷.

Pour mobiliser les populations, il accepta en 1955 la présidence du Mouvement européen. Au même moment, il songea à l'opportunité d'un dialogue Est-Ouest. Il y réfléchit de temps à autre depuis la disparition de Staline. D'un côté une amélioration des relations avec l'URSS apporterait un supplément de sécurité en Europe; mais de l'autre côté la construction

⁴ Voir l'article publié dans *Le Figaro*, le 19 août 1954. Il est intitulé "Ce qui est menacé".

⁵ Sur toutes ces questions, et notamment la citation, voir le Rapport de politique étrangère présenté par R. Schuman au Congrès du MRP, le 13 mai 1956. Il est intitulé "L'Europe et l'Allemagne, en particulier", «Archives départementales de la Moselle», 34 J 31.

⁶ Communication faite à l'Académie diplomatique internationale, à Paris, le 24 mars 1955, "La Communauté européenne du charbon et de l'acier. Expérience d'intégration européenne", «Archives départementales de la Moselle», 34 J 31.

⁷ Conférence du 31 janvier 1955 à l'université catholique de Louvain, "Les chances actuelles de l'Europe", «Archives départementales de la Moselle», 34 J 33.

européenne est à l'Ouest une priorité. Il ne faut pas la sacrifier à une coopération avec Moscou. Il se méfiait des Soviétiques et de leur projet de neutralisation de l'Allemagne, inacceptable pour la sécurité de la France. Cette sécurité ne peut provenir que d'un rapprochement avec l'Allemagne dans le cadre d'une Communauté supranationale.

Cela reste valable pour Schuman même dans le cadre d'une éventuelle réunification de l'Allemagne. Mais il réclamait dans le même temps de la détente: il faut tout faire pour éviter une croisade anticommuniste. Cette politique de détente n'est cependant envisageable que si l'URSS se prononce également en faveur de relations pacifiées, développe ses relations commerciales avec l'Europe occidentale et renonce à intervenir dans les affaires intérieures des Etats⁸. Il ne faut enfin pas oublier le sort des pays de l'Est. Cette perspective est cependant utopique au milieu des années 1950. Il faut alors continuer à approfondir l'intégration des six Etats occidentaux. Elle est prioritaire indépendamment de l'état des relations Est-Ouest.

En 1956, Robert Schuman insista plus que de raison sur la nécessité de relancer l'intégration européenne⁹. Il faut s'appuyer, explique-t-il, sur le succès qu'est la CECA pour approfondir la coopération entre Européens. Le rapport Spaak offre de ce point de vue des perspectives. Le projet de communauté de l'énergie atomique est pour Schuman plus facilement réalisable que le marché commun. Mais Euratom pose le problème de la base étroite sur laquelle on construit l'Europe. C'est la raison pour laquelle il faut mener en parallèle la construction des deux communautés. Euratom assure la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Le marché commun accélère l'élévation des niveaux de vie, à travers une concurrence libre et loyale, à travers la liberté de commerce, la rationalisation de la production et une meilleure répartition du travail. Ce marché nécessite de surcroît pour Schuman une politique monétaire commune.

A travers le marché commun, on peut envisager une unité économique régionale compétitive entre Etats dont les intérêts sont similaires. Pour éviter un échec, il convient de négocier rapidement afin que les différents mouvements qui y sont opposés n'aient pas la possibilité de mobiliser. Mais il est important également de vendre le projet à l'opinion publique. C'est possible pour Schuman à la condition de ne pas trop renforcer le caractère supranational de la nouvelle communauté. Il s'agit d'éviter d'en faire une copie de la CECA. Il faut donc avancer avec pragmatisme et souplesse. Une communauté de six Etats et

⁸ Intervention au Conseil international du Mouvement européen à Versailles le 12 juin 1955, Archives historiques de l'Union européenne, ME 1063.

⁹ Voir son Rapport à la Conférence parlementaire européenne à Vienne, le 5 septembre 1956, intitulé "La relance européenne" in Archives historiques de l'Union européenne, ME 1063.

de 160 millions de personnes a besoin de mesures de prudence, d'étapes et pauses pour se réaliser. A chaque étape, il est souhaitable d'éduquer les opinions publiques, en particulier la française, en lui montrant comment à travers le processus de la construction européenne les intérêts nationaux sont satisfaits. Ce discours, il faut le tenir à tous les relais d'opinion: partis politiques, Eglises, syndicats...

La relance européenne va de pair avec l'intensification de la coopération entre le continent et les territoires d'Outre-mer. Schuman pensait toujours que l'Europe devait participer au développement de l'Afrique. C'est écrit noir sur blanc dans la Déclaration du 9 mai¹⁰. Il y revient dans une conférence donnée en 1954. Les territoires d'Outre-Mer ne doivent pas rester en dehors d'une union européenne¹¹. En 1955, il se rallie au concept d' «Eurafrique». Ce projet est lié à une perspective d'émancipation du continent africain. La France a à l'encontre de cet espace des obligations particulières. Elle se doit d'y modifier sa politique traditionnelle et d'engager ces territoires sur la voie du développement. Cela suppose d'arrêter la politique de l'obole, de l'aide, et de réfléchir à une politique de croissance économique et de développement avec l'Europe. Cette politique commune permettra non seulement la réalisation de l'objectif fixé, mais rendra plus évidente à l'opinion française la nécessité de la décolonisation. Schuman se montre d'ailleurs très optimiste à ce sujet: «l'Eurafrique sera un acte révolutionnaire à base économique. Grâce à lui, l'Europe et l'Afrique se consolideront l'une l'autre dans une entreprise commune de coopération généralisée¹²».

Les événements de l'automne 1956 – Suez, Budapest, impuissance des Nations-Unies – auront beaucoup d'influence sur Robert Schuman. Il ne peut que constater la faiblesse de l'Europe, accompagnée de l'isolement français. Il se convainc alors de la nécessité de donner une dimension plus conséquente au projet européen. Dans la durée et malgré l'intérêt des projets d'Europe de l'atome et du marché commun, seule une communauté politique peut donner du poids aux Européens. L'Europe doit être capable de se défendre par ses propres moyens pour défendre sa liberté. Les institutions internationales existantes (ONU, OTAN) ont été impuissantes dans la crise hongroise de 1956¹³.

¹⁰ Cf. l'interview de Schuman dans *L'Express*, le 27 juin 1953 («Archives départementales de la Moselle», 34 J 38).

¹¹ Conférence prononcée devant le patronat chrétien à Paris, le 1 mars 1954, in «Archives départementales de la Moselle», 34 J 31.

¹² Cf. le Rapport de politique étrangère prononcé devant le Comité national du MRP, le 16 décembre 1956, «Archives départementales de la Moselle», 34 J 41.

¹³ Cf. sa Déclaration faite à *La France catholique* le 6 novembre 1956 et publiée le 9 novembre 1956, in «Archives départementales», 34 J 38.

A partir de ce moment-là et surtout pendant sa période de présidence de l'Assemblée parlementaire européenne, Robert Schuman revint fréquemment sur la nécessité d'une Europe politique.

A cette fin Schuman fit deux propositions qui étaient censées éviter les désillusions du projet de Communauté politique européenne de 1953. Il préconisa d'abord la coopération entre Etats en matière de politique extérieure à travers des rencontres régulières. Ces consultations devraient être obligatoires avant chaque grande action diplomatique. L'UEO ou l'OTAN pourraient fournir le cadre de ces rencontres. Leur pérennisation donnerait logiquement naissance à un comité des ministres des Affaires étrangères, qui se transformerait en institution permanente et constituerait ainsi «le premier noyau d'un gouvernement européen». Dans ce cadre on peut exposer ses différences, ses oppositions, puis progressivement chercher le compromis consensuel.

Dans un second temps, il se prononça en faveur d'une élection du Parlement européen au suffrage universel. Ce parlement pourrait alors exercer un contrôle démocratique sur les institutions; ou encore encourager des initiatives en matière de politique extérieure par ses interpellations du comité permanent des ministres. A côté de cela, il faudrait également créer un conseil économique européen. Celui-ci pourrait prendre la suite de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, un Conseil de l'Europe qu'il voit de plus en plus comme une organisation faible. Les campagnes électorales serviraient ainsi pour Schuman à diffuser et étendre l'esprit européen. «L'Europe unie ne serait plus une architecture accessible aux seuls techniciens, mais deviendrait l'affaire des peuples libres et l'espérance des peuples opprimés».

L'oppression de la Hongrie après 1956 et le sort de l'Europe de l'Est préoccupèrent considérablement Robert Schuman. «Il faut faire l'Europe – explique-t-il après les événements de Budapest – non seulement dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi pour pouvoir y accueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des sujétions qu'ils ont subies..., nous demanderont leur adhésion et leur appui». Chaque être, chaque Etat en quête de liberté a sa place dans une Europe communautaire. Et d'insister:

chaque progrès en direction d'une Europe unie à l'Occident, chaque pas vers une solidarité réelle en Europe occidentale est une chance pour l'Europe de l'Est. C'est seulement ainsi que les lourdes responsabilités apportées par une adhésion de l'Europe de l'Est pourront être honorées. C'est un devoir que de continuer à approfondir l'Europe. La seule possibilité d'être prêt le moment voulu. C'est notre devoir!

La crise hongroise l'amena également à ne pas se bercer d'illusions: la perspective de la libération de l'Est se fera dans le très long terme. Il s'agit en attendant de défendre la «petite Europe» à six. Celle-ci est en effet une avant-

garde, un noyau initial ouvert à tous les Etats libres du continent. Avec le Royaume-Uni, qui n'a pas la culture de la supranationalité et ne l'accepte pas, il faut conclure des accords à l'instar de ce qu'a fait la CECA en 1954. Cela permettra une coopération approfondie entre Londres et la communauté européenne. L'idéal c'est un accord d'association. Au moment de la première tentative britannique d'adhésion en 1961, Schuman resta fidèle à sa ligne. «C'est une grande satisfaction pour la CEE, écrit-il, mais c'est essentiel que ce possible élargissement soit inscrit dans le sens de la construction d'une Europe unie».

Il faut dire que l'ancien occupant du Quai d'Orsay avait été plus que réservé face à la proposition britannique d'une grande zone de libre-échange en Europe. Il avait toujours insisté sur la différence entre un marché commun, qui apporte discipline, régulation, limites, et un espace de libre-échange, dominé par les forces du marché. Le marché commun obéit de surcroît à un idéal commun, accepté par les Six, l'intégration. On ne peut de ce fait démanteler le tarif douanier commun et la politique agricole. Davantage encore, les Six ont l'obligation de stabiliser leurs devises, d'harmoniser leur fiscalité et d'accepter la saine concurrence. Il faut dès lors se protéger d'une vaste zone de libre-échange.

Comme président de l'Assemblée parlementaire européenne (mars 1958 – mars 1960), Schuman continua à défendre sa vision des Communautés. Il insista bien évidemment sur l'Assemblée dont il avait la charge. Assemblée unique pour trois communautés, elle leur donne bien évidemment de la cohérence. Instrument politique s'il en est, elle est représentative des peuples européens, les protège contre une trop envahissante technocratie, contre la bureaucratie et le centralisme. Elle est un moteur de la construction européenne, car elle peut stimuler la conscience européenne et intéresser les populations à la construction de l'Europe.

Si Schuman sut toujours adapter son discours aux événements et au contexte, il n'empêche que dans son propos on peut suivre un fil directeur que l'on retrouve dans pratiquement l'ensemble de ses discours, écrits et conférences. Souvent il fit référence à «l'esprit européen». Les valeurs qu'il met en exergue à travers ce concept sont la paix, la liberté et la solidarité. La paix n'est pas simplement l'absence de la guerre. C'est surtout le souhait de la réconciliation. La liberté est corollaire du projet européen, car seuls des peuples libres peuvent s'y engager. Elle est consubstantielle de la démocratie, sur laquelle reposent les institutions et les systèmes politiques européens. Cette construction n'est pas possible sans solidarité entre les hommes et les peuples.

Schuman manifesta à plusieurs reprises sa sensibilité aux problèmes sociaux et à l'amélioration des conditions de vie. Ces valeurs entrent en résonance avec l'engagement chrétien de Schuman, même s'il y fit rarement

référence dans ses conférences et discours. Il «sécularisa» la plupart du temps ses propos, insistant rarement sur sa foi. S'il le fait, c'est la plupart du temps devant un public catholique (à l'université catholique de Louvain, dans le cadre des conférences catholiques de Bruxelles, par exemple)¹⁴. Dans ces situations, il parle de l'Europe comme d'une terre de civilisation chrétienne, de solidarité humaine et d'amour chrétien du prochain, toutes ces valeurs qui rendent la construction d'une Europe unie possible. Foi en l'Europe et foi chrétienne sont pour lui indissociables. Mais le devoir de construire l'Europe n'est pas simplement une obligation pour les chrétiens seuls, mais aussi pour les européens de toutes croyances.

Cette posture discrète vis-à-vis des concepts religieux présents dans la construction européenne se retrouve également lorsque Schuman parle des acteurs de cette construction. Une «Europe vaticane» est pour lui un mythe¹⁵. La communauté n'est en tous les cas pas un cheval de Troie de l'Eglise. Même s'il est vrai qu'une grande partie des pères fondateurs des années cinquante sont catholiques (Adenauer, de Gasperi, Bech, Schuman), il ne faut pas oublier non plus qu'ils sont hommes des frontières, incarnations des conflits qui ont déchiré leurs Etats souvent voisins. Ces responsables politiques partagent la volonté de les éviter à nouveau, de se forger un avenir commun à travers la construction de l'Europe. Ce souci, ils le partagent avec des athées ou des agnostiques, comme Jean Monnet ou encore Paul Henri Spaak. Si les catholiques sont bien représentés dans ce panthéon initial, c'est tout simplement pour Schuman parce qu'il y a convergence entre les préoccupations chrétiennes et la volonté européiste.

Mais les chrétiens n'ont pas le monopole de cette aventure. Parmi les acteurs majeurs de la construction communautaire figure indéniablement la France, aux dires de l'homme d'Etat lorrain. Elle seule put lancer cette initiative en 1950. C'est son destin que de prendre en main dans les périodes troublées les rênes de l'attelage. Si elle ne l'avait pas fait, il n'y aurait pas de construction européenne. C'est la raison pour laquelle, il se fit beaucoup de souci après l'échec de la CED. Ce pays, discrédité, isolé, en proie à des difficultés économiques, financières et coloniales, est en même temps d'une grande

¹⁴ Se reporter par exemple à la conférence donnée au Mont St. Odile, le 15 novembre 1954. Elle est intitulée "Le catholicisme en face du problème de l'unification de l'Europe", «Archives départementales de la Moselle», 34 J 31.

¹⁵ Sur cette question on peut lire: P. Chenaux, *Une Europe vaticane?* Bruxelles, Complexe, 1990.

nécessité pour l'Europe. Sans lui, il n'y a pas d'Europe possible. Mais sans l'Europe également, la France ne peut surmonter ses problèmes¹⁶.

Les discours de Schuman insistent tous sur la nécessité de donner du sens à la construction européenne. Unifier l'Europe, c'est rompre avec les erreurs du passé: l'égoïsme, la méfiance, la haine de l'autre. C'est également prendre des risques: sacrifier des pans d'indépendance et de souveraineté nationale à la communauté, coopérer avec d'anciens ennemis et de potentiels concurrents. Il s'agit alors d'accepter le principe de la majorité, d'ouvrir ses frontières, d'abolir le protectionnisme, de moderniser l'économie et d'assainir ses finances. Mais le risque est plus grand encore si l'Europe ne se construisait pas. Cela signifierait la fin de l'indépendance et le déclin. L'intégration seule sauvera l'Europe de ses maux. Elle permet des solutions communes, la victoire sur les peurs, la réconciliation entre les nations, la solidarité et la confiance. Cette Europe n'est pas une illusion romantique, mais un défi réaliste et délicat. Comme Schuman l'écrivait lui-même dans la préface de son ouvrage *Pour l'Europe* en 1963: «Rien de durable ne s'accomplit dans la facilité»¹⁷.

¹⁶ Interview à *La Croix*, 15 décembre 1956: "La France ne sera pas sauvée sans l'Europe et il n'y aura pas d'Europe sans la France". Ou encore la Conférence du 29 juillet 1958, publiée dans *Les Affaires étrangères*, Paris, PUF, 1959: "L'Europe dans la politique extérieure française".

¹⁷ Beaucoup de citations et d'analyse empruntent à cet ouvrage. On saura également gré à Marie-Thérèse Bitsch d'avoir rassemblé et commenté les principaux textes de Robert Schuman consacrés à l'Europe depuis 1953 dans l'ouvrage cité en note 1. Cet article lui doit beaucoup.